

Reçu le 26 SEP. 2012

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14309	01622	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 1

Le mardi 04 septembre 2012 à 10 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme

Assisté de Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant chef

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 02 Septembre 2012 à 00h12, notre intervention est demandée par le centre opérationnel d'Epinal, Hameau du Pont Jean à Fresse Sur Moselle 88160.

Monsieur _____ demeurant à cette adresse vient d'informer la gendarmerie qu'il vient d'observer un objet étrange qui se balade dans le ciel.

Nous nous transportons immédiatement sur les lieux

Nous rendons compte des faits à notre Gradé secteur.

EXPOSE DES FAITS

Il s'agit de l'observation d'un phénomène spatial le 02 Septembre 2012 entre 23h00 et 23h03.

ENQUÊTE

Monsieur _____ est entendu. Il nous décrit le phénomène qu'il a observé. (Cf pièce N° 03).

Les différentes investigations effectuées ne nous ont pas permis d'identifier d'autres témoins des faits. (Cf pièces 02 et 04).

CLÔTURE

L'enquête effectuée n'a pas permis de confirmer les faits, tout élément nouveau intervenant dans cette affaire fera l'objet d'un additif qui sera diffusé aux différents destinataires

(DESTINATAIRES)

[2] - M le Directeur National de la Gendarmerie à ^{ISSY / 100} BOULINVAUX

[1] - Mme la Préfète du Département à EPINAL 88000

Date de clôture

04 Septembre 2012

Signature(s)

Le

Vu et transmis par :

10 SEP. 2012

[1] - Archives [1] - Archives

GENDARMERIE NATIONALE**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL DE TRANSPORT CONSTATATIONS ET
MESURES PRISES**

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
14309	01622	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
2	1 / 2

Le lundi 03 septembre 2012 à 15 heures 55 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant-chef

Assisté de Gendarme

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Le samedi 01 septembre 2012 à 23 heures 32 minutes, nous sommes saisis des faits suivants :

SAISINE

Il s'agit de l'observation d'un phénomène spatial étrange observé au hameau du Pont Jean - FRESSE SUR MOSELLE 88160 le 01 Septembre 2012 entre 23h00 et 23h30.

SITUATION A L'ARRIVÉE DES ENQUÊTEURS

Nous arrivons sur les lieux le 02 septembre 2012 à 00 heure 20 minutes.

Nous sommes reçu par Monsieur , demeurant à cette adresse, témoin des faits qui nécessite notre intervention.

L'intéressé est dans un état normal, il ne sent pas l'alcool, il est seul à son domicile.

L'intéressé semble juste inquiet par le regard futur de ses voisins devant ce qu'il a aperçu.

Il nous explique en détail le phénomène qu'il a observé et assure qu'il ne fabule pas.

MESURES PRISES

Des notre saisine des faits, nous avons scruté le ciel depuis la brigade jusqu'au Hameau du Pont Jean à Fresse Sur Moselle, de voir ou d'apercevoir le phénomène décrit par l'appelant.

ETAT DES LIEUX

La nuit du 01 au 02 Septembre 2012 est calme et tempérée.

Le secteur Ouest de la vallée de la haute Moselle est dégagée de tout nuage jusqu'à l'aplomb de la commune du THILLOT.-

Un ban de nuages couvre la partie Est jusqu'aux limites Alsaciennes. La Lune n'y est plus visible.

Le plafond nuageux n'est pas très élevé, bien qu'il passe sans encombre au dessus des lignes de crêtes.

Nous n'avons remarqué aucune circulation spatiale, identifiée ou non, sur le trajet lors de notre intervention..

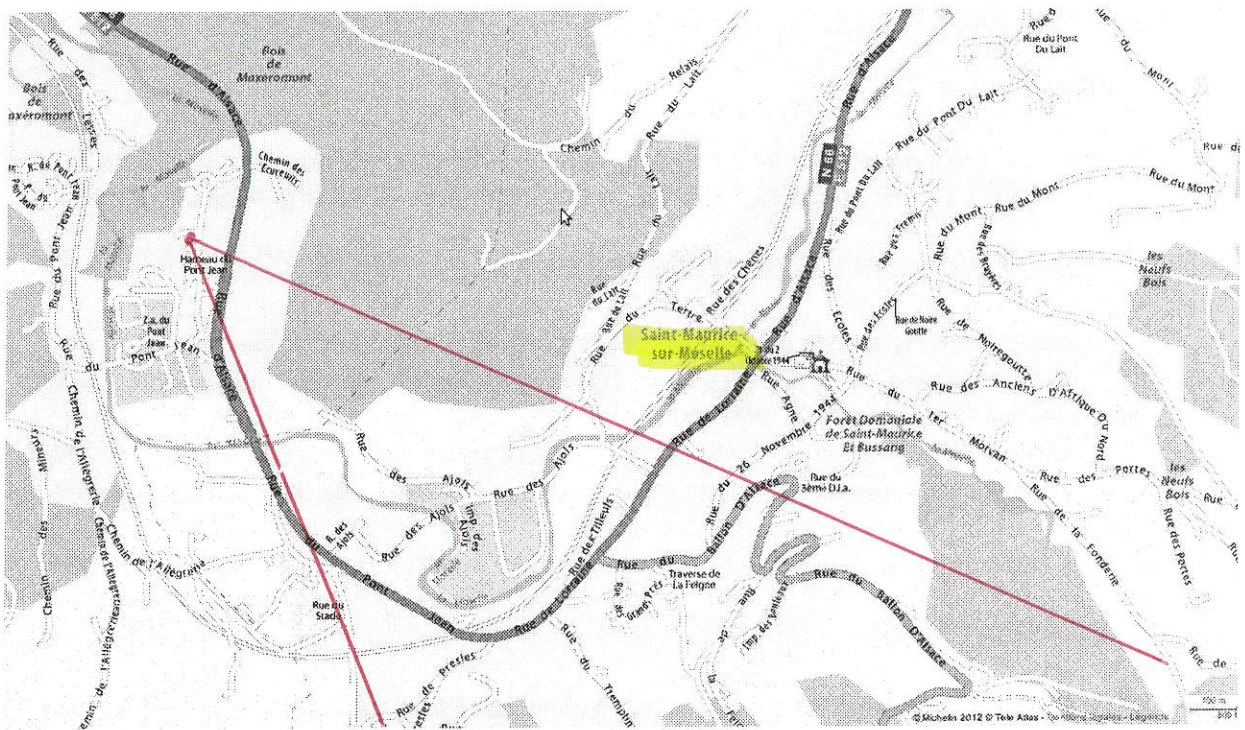
CORPS DU DELIT

A notre arrivée au domicile de Monsieur il nous informe qu'il a observé le phénomène pendant près d'une demie heure. Il n'a pensé alerter nos services qu'une fois que celui ci a définitivement disparu.

Il nous précise toutefois qu'il s'est rendu ensuite chez ses voisins d'en face afin de savoir s'ils avaient vu la même chose que lui. Ceux ci se trouvant dans leur habitation au moment des faits, ils n'ont pu confirmer ses observations.

Avec son autorisation, nous avons pris place dans le siège où était assis Monsieur afin de délimiter le secteur dans lequel l'objet volant a été vu.

Il a aperçu le phénomène face à lui, au dessus de la montagne (Bois de Maxeromont) dans un secteur délimité à droite par Le Ballon d'Alsace, et à gauche par le sommet du Rouge Gazon.



Angle dans lequel le phénomène a été observé.

La prolongation vers le Sud Est de ce secteur permettent d'atteindre globalement Mulhouse au Nord et Basle au Sud.

MESURES DIVERSES

Compte tenu de l'heure tardive, nous convenons avec monsieur de repasser ultérieurement le voir afin de recueillir sa déposition.

Nos constatations prennent fin le 02 septembre 2012 à 00 heure 45 minutes

GENDARMERIE NATIONALE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code unité 14309	Nmr P.V. 01622	Année 2012	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

TÉMOIN

Nmr pièce

3

N° feuillet

1 / 2

Le lundi 03 septembre 2012 à 14 heures 55 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant-chef .

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays
01/08/1947		
Adresse	Pays	INSEE
Commune résidence et Code Postal		
N° de téléphone	N° de fax	Profession
		Retraite
		Nationalité

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare au carnet de déclaration le 03 Septembre deux mille douze à neuf heures et trente minutes :

Avant hier soir, vers vingt trois heures, je me trouvais assis sur ma chaise de camping, avec mon chien, devant mon domicile.

Mon attention a été attirée par un cercle jaune, non éblouissant, qui se déplaçait face à moi, dans les nuages. Cette affaire a duré entre un quart d'heure et une demie heure.

Question : N'avez vous pas confondu avec la lune?

Réponse : Non, la lune était sur ma droite, ce que j'ai vu donnait au dessus du centre de St Maurice Sur Moselle, ou au dessus de l'Alsace.

Question : Pouvez-vous nous décrire sa forme, son aspect et sa taille.

Réponse : C'était un cercle lumineux jaune, plus petit que la taille de la lune. Par intermittence, l'objet passait sous les nuages ou était dissimulé par les nuages. Si j'avais eu un appareil photo, j'aurais eu le temps de le photographier plusieurs fois.

Question : Cela faisait-il du bruit?

Réponse : Non, aucun

Question : Y avait il un rayon lumineux en direction du sol ou d'ailleurs?

Réponse : Non, c'était un cercle.

Question : Était il uniformément jaune?

Réponse : Il n'avait qu'une seule couleur.

Question : Comment se déplaçait-il?

Réponse : Ça se déplaçait horizontalement, à allure régulière.

Question : Ca se déplaçait d'où à où

Réponse : Globalement, entre le ballon d'Alsace et le Rouge Gazon.

Question : Scintillait-il?

Réponse : Non. Ça voyageait dans les nuages et ça restait toujours bien rond.

Question : Ce cercle vous apparaissait-il toujours bien net ou pouvait il être diffus ?

Réponse : Il était bien net.

La personne entendue

L'A.P.J

a signé au carnet de déclarations.

Question : Lorsque ça disparaissait derrière les nuages, combien de temps mettait il pour réapparaître?

Réponse : Quelques secondes.

Question : En tout, combien de fois cet objet est réapparu?

Réponse : Le nombre exact, je ne peux pas le dire, plusieurs fois et j'ai appelé la Gendarmerie d'Epinal quand ça a été fini.

Question : Ses allées et venues étaient elles régulières?

Réponse : Oui, assez, mais toujours horizontales.

Question : Avez vous senti une odeur particulière?

Réponse : Non.

Question : Est-ce la première fois que vous apercevez un phénomène comme ça?

Réponse : Oui. Je suis même allé voir les voisins pour savoir si ils avaient vu la même chose que moi, mais ils n'ont rien vu.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 03 septembre 2012 à 10 heures 00 minute.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(A signé au carnet de déclarations)

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14309	01622	2012	

Nmr pièce	N° feuillet
4	1 / 1

Le lundi 03 septembre 2012 à 15 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant-chef

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, procédons les 02 et 03 Septembre 2012 à une enquête de voisinage destinée à établir d'une part la crédibilité de Monsieur et d'autre part de confirmer éventuellement l'observation du phénomène aérospatial observé le samedi 1er Septembre 2012 entre 23h00 et 23h30 par la personne ci dessus mentionnée.

De l'enquête de voisinage, il apparaît que des doutes pourraient être émis quant à la véracité des dires de Monsieur

Néanmoins Monsieur ne s'est jamais fait remarquer défavorablement tant sur la commune de Fresse Sur Moselle (88160) qu'auprès de nos services.

De plus, les propos qu'il nous a tenu le 02 Septembre 2012 à 00h30 sont exactement les mêmes que ceux qui figurent dans sa déposition.

Par ailleurs, il ne nous a pas été possible d'identifier un autre témoin des faits.

Les vérifications effectuées auprès du terrain de camping situé à moins d'un kilomètre et des différents bars de St Maurice Sur Moselle (88560) établissent qu'aucun rayon laser ou lampe halogène n'a été utilisé au cours des différentes soirées organisées en ces lieux.

FAIT ET CLOS

LE 03 SEPTEMBRE 2012

L'Agent de Police Judiciaire